

# Commission technique Gym filles

**Nom et Référence de la compétition :**

**GF - Cat2 2025- DOLE**

Règlement pour la saison 2024-2025 du Championnat Individuel Cat 2 ouvert à toutes les associations du comité régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Règlement conforme au programme FSCF 2024-2025 concernant la catégorie 2.

Les valeurs des éléments et les critères de notation sont définis dans le Code FIG 2025-2028 et le Code Catégories 2 et 3 édité par la FSCF Edition Février 2023.

[https://www.fscf.asso.fr/sites/fscf/files/uploads/documents/institutionnel/code\\_categorie\\_2-3\\_fevrier\\_2023.pdf](https://www.fscf.asso.fr/sites/fscf/files/uploads/documents/institutionnel/code_categorie_2-3_fevrier_2023.pdf)

## **ENGAGEMENT**

La gymnaste doit avoir un niveau minimum 5ème étoile

**ET** ne pas avoir été classée dans les trois premières gymnastes en CAT2 la saison précédente

**ET** ne pas avoir participé au 1er Tour des Coupes

**OU** ne pas avoir obtenu le nombre de points qualificatifs pour les ½ Finales des Coupes ou pour le Trophée Fédéral

**OU** avoir terminé dans les 3 premières places de la CAT 3 en 2023

## **NOTATION ET EXÉCUTION**

- Saut : pour toutes les catégories d'âges : 2 sauts identiques ou différents.
- Barres, Poutre et Sol : la composition des mouvements est libre.  
La durée du mouvement en poutre est limitée à 1 minute 30 (sans pénalité).
- Se référer aux feuilles de notation.

Si une gymnaste tient absolument à réaliser un saut à la table, une difficulté en barres, poutre, sol (minimum B) ne figurant pas dans ce code : avant le début de la compétition, l'entraîneur devra prévenir par écrit le président du jury et spécifier la référence de l'élément du code FIG choisi. Il lui appartiendra, ensuite, d'en informer les juges de l'agrès concerné.

## **CLASSEMENT**

Il y a 5 Classements en Catégorie 2 :

- BENJAMINES
- MINIMES
- CADETTES
- JUNIORS
- SENIORS

Pour la saison 2024-2025 cette compétition est fixée au **samedi 10 mai 2025** et se déroulera à DOLE.

**La date limite d'inscription est à respecter impérativement pour pouvoir participer à cette compétition.**

## **Consignes, droits d'engagement et récompenses :**

Tous les documents concernant cette compétition seront publiés sur le site internet à la date de l'évènement.

Les horaires et les jurys seront disponibles sur le site dès qu'ils seront arrêtés.

Le contrôle **effectif** des licences (photo obligatoire) aura lieu sur le plateau à l'appel des gymnastes.

### **CONSIGNES**

- Les inscriptions se feront sur la zone instance du site FSCF BFC uniquement.
- Pour pouvoir s'inscrire, chaque club doit présenter **1 juge par tranche de 4 gyms. Au minimum 1 juge de niveau requis (JL) ou en cours de formation (J6).**  
Il ne peut être proposé qu'un seul secrétaire.  
Les juges inscrits devront être présents **TOUTE LA JOURNÉE ET** juger les compétitions CAT 1 et CAT2
- L'association qui ne présente pas de juge ne pourra pas s'inscrire.
- Les associations en manque de juges peuvent faire appel aux autres associations de la région. Dans ce cas, tous les frais engagés par le(s) juge(s) prêté(s) devront être intégralement pris en charge par le club demandeur.

### **DROITS D'ENGAGEMENT :**

Pour la saison 2024/2025, il est fixé à 7.00 € par gym, le règlement est faire par virement au Comité Régional BFC.

[Consignes administratives et financières, FSCF Bourgogne Franche-Comté \(fscf-bfc.fr\)](https://www.fscf-bfc.fr)

### **RECOMPENSES :**

Une récompense est offerte à chaque gymnaste des différents podiums.  
(A la charge du Comité Régional qui en fait l'achat).

### **POUR INFORMATION :**

- Présidente du jury :
- Maryvonne COMTE ([lafamillecomte@aol.com](mailto:lafamillecomte@aol.com))
- Directeurs de Concours :  
Véronique JUILLERAT ([vero.juillerat@outlook.fr](mailto:vero.juillerat@outlook.fr))  
Brice CROTET ([bricecrotet.fscf@gmail.com](mailto:bricecrotet.fscf@gmail.com))
- Responsable secrétariat :  
Anne-Marie DENIZOT ([annemariedenizot@hotmail.fr](mailto:annemariedenizot@hotmail.fr))

**La date limite des inscriptions est fixée au 25 mars 2025**

**Aucune dérogation d'inscription ne sera accordée après cette date**